DÉPARTEMENT DE LA VIENNE Communiqué de presse



Poitiers, 16 juin 2022

Niveau 3 du Plan canicule : Déplacement d'Alain PICHON à l'EHPAD de Verrières

Au regard des prévisions météorologiques réalisées par Météo France et du placement de la Vienne en vigilance Orange « canicule », le Préfet de la Vienne a déclenché, mercredi 15 juin, le niveau 3 du plan départemental de gestion d'une canicule. Ce plan est piloté par la préfecture et l'ARS en lien avec le Département de la Vienne.

Dans le cadre du déclenchement de ce plan canicule, Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, était, aujourd'hui, dans l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes L'Orée du Verger à Verrières.

Le Département de la Vienne a un rôle de communication

Au **niveau 3 du plan départemental de gestion de la canicule**, des actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène :

- ✓ actions de communication visant à rappeler les actions préventives individuelles à mettre en œuvre (hydratation, mise à l'abri de la chaleur, ...)
- ✓ déclenchement des « plans bleus » dans les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées
- ✓ mobilisation de la permanence des soins ambulatoires, des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- ✓ activation par les mairies des registres communaux avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites sur les registres
- √ mesures pour les personnes sans abri...

Le plan bleu détaille les modalités d'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou météorologique et définit notamment le rôle et les responsabilités de l'équipe de direction, les procédures qui prévalent en cas de crise, les protocoles de mobilisation des personnels.

Le Département de la Vienne assure le relais des instructions transmises par l'ARS à l'ensemble des établissements de sa compétence (résidence autonomie, foyer de vie, foyer d'hébergement).

L'EHPAD L'Orée du Verger de Verrières

L'EHPAD L'Orée du Verger de Verrières a été construit à l'initiative de la commune de Verrières en 1999/2000 et ouvert ses portes en octobre 2000. Le projet initial portait sur une capacité de 55 lits, mais réduite à 36 lits pour tenir compte des recommandations du Département de la Vienne. Le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) de

Verrières gère l'établissement. Par arrêté du 28 juin 2017, l'EHPAD a été autorisé à une extension de sa capacité de 10 places d'hébergement permanent. Les travaux de restructuration et d'agrandissement ont commencé en avril 2019 et se sont étalés sur 24 mois en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Ils concernent:

- ✓ la création de 14 chambres à un lit afin d'augmenter la capacité d'accueil de 10 places et supprimer les 4 chambres doubles
- ✓ l'agrandissement de la salle de restauration, des vestiaires du personnel et la mise aux normes de la lingerie
- ✓ l'amélioration de l'espace accueil des usagers et la création d'un espace dédié aux activités des résidents
- ✓ l'amélioration des espaces de vie des résidents par la rénovation progressive des chambres et salons, le remplacement des lits médicalisés et l'achat de fauteuils relaxants ✓ l'aménagement des extérieurs de l'établissement (poulailler en bois, jardinières sur pied dans le patio...)
- ✓ l'amélioration de la signalétique extérieure et intérieure de l'EHPAD

Aujourd'hui, l'EHPAD dispose de 46 chambres individuelles en hébergement permanent et d'une chambre médicalisée « relais ». Chiffré à 1 491 000 € (+ 90 000 € de mobilier financés par l'EHPAD), le chantier a reçu une subvention du Département de la Vienne via le contrat avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe à hauteur de 62 000 €, ainsi qu'une seconde subvention départementale via le fonds exceptionnel à hauteur de 38 000 €.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE